



## COMMUNE DE MAGNY-VERNOIS

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sommaire :

I. Éléments de contexte

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

#### **I. Éléments de contexte**

La commune de Magny-Vernois est le siège social de l'entreprise Vétoquinol, qui fait partie des 10 premiers laboratoires pharmaceutiques vétérinaires mondiaux. Le groupe français d'ingénierie et de production d'équipements automobiles Faurecia, mondialement réputé, y dispose également d'un site de production de sièges automobiles.

Selon les chiffres de l'INSEE, Magny-Vernois compte 1 429 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (2021 : 1 417 habitants).

#### **II. La section de fonctionnement**

##### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (salle des fêtes), aux ventes de bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à divers remboursements.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

##### **b) Les principales dépenses et recettes de la section :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	176 246,82 €	Atténuations de charges	44 754,50 €
Dépenses de personnel	338 154,05 €	Recettes des services	226 713,10 €
Atténuations de produits	9 510,00 €	Impôts et taxes	386 430,52 €
Autres dépenses de gestion courante	323 057,50 €	Dotations et participations	362 971,97 €
Dépenses financières	629,79 €	Autres recettes de gestion courante	39 697,23 €
Dépenses exceptionnelles	20 504,38 €	Recettes exceptionnelles	3 654,54 €
Autres dépenses	- €	Recettes financières	1,52 €
Dépenses imprévues	- €	Autres recettes	- €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>868 102,54 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 064 223,38 €</b>
Charges (Écritures d'ordre entre sections)	- €	Produits (Écritures d'ordre entre sections)	- €
		Excédent brut reporté	- €
<b>Total général</b>	<b>868 102,54 €</b>	<b>Total général</b>	<b>1 064 223,38 €</b>

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 sont fixés comme suit :

- *concernant les ménages*

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 11,60 % (hors part départementale fixée à 24,48 %, soit un taux de 36,08 % au total)
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 41,58 % (inchangé).

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 356 653, réparties comme suit :

- ✓ Dotation forfaitaire : 3 878 € ;
- ✓ Dotation de Solidarité Rurale : 17 524 € ;
- ✓ Allocations compensatrices (taxes directes locales) : 332 620 € ;
- ✓ Dotation assurance élus : 102 € ;
- ✓ Dotation recensement : 2 529 €.

### e) Effectifs de la collectivité.

Au 31 décembre 2022, la commune emploie 10 agents titulaires, dont 5 à temps complet, soit 8,1 équivalents temps plein (ETP), et un agent non titulaire sous contrat de remplacement de personnel titulaire à temps non complet (26 heures).

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	14 906,69 €	FCTVA	26 875,33 €
Travaux d'équipements (cf. liste en c)	566 611,41 €	Mise en réserves	359 982,26 €
Autres immos financières	- €	Taxe aménagement	27 898,74 €
Subventions d'équipement versées	- €	Subventions	175 085,19 €
		Emprunt / créances	230 000,00 €
		Autres recettes	450,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>581 518,10 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>820 291,52 €</b>
Solde d'investissement reporté	- €	Solde d'investissement reporté	- €
Charges (Écritures d'ordre entre sections)	- €	Produits (Écritures d'ordre entre section)	- €
<b>Total général</b>	<b>581 518,10 €</b>	<b>Total général</b>	<b>820 291,52 €</b>

### c) Les projets menés en 2022 ont été les suivants :

- ✓ Travaux de voirie : 80 467,17 € ;
- ✓ Travaux de sécurisation (entrée rue de la Noye de Bout et aménagements de sécurité) : 25 518,00 € ;
- ✓ Chaises salle de réunion : 2 607,79 € ;
- ✓ Travaux forestiers : 7 605,15 € (programme 2021) ;
- ✓ Acquisitions foncières : 7 036,57 € ;
- ✓ Travaux d'électrification : 1 331,28 € (Raccordement poste Champs Cachet) ;
- ✓ Achat de matériel : 5 338,82 € (Ordinateur et téléphone portables, aspirateur, Remorque, souffleur, balai) ;
- ✓ Bâtiments : 18 497,94 € (Chaudière 12 grande rue, corbeille, piano et four salle des fêtes, récupérateurs d'eau, stores local jeunes) ;
- ✓ Travaux de remise aux normes de la Boulangerie : 371 931,89 € ;
- ✓ Projet de chaufferie bois : 10 224 € (Audit et étude) ;
- ✓ Équipements sportifs : 36 052,80 € (Remise aux normes complexe sportif, réparation aire de jeux).

**d) Les subventions d'investissements suivantes ont été obtenues :**

- ✓ de l'État : 119 341,69 € (DETR Boulangerie) ;
- ✓ de la Région BFC : 1 787,50 € (Audit énergétique école) ;
- ✓ SIED 70 : 50 000 € (Boulangerie) + 3 956 € (Faisabilité chaudière bois).

**IV. Les données synthétiques du budget**

**a) Récapitulation :**

Dépenses de fonctionnement : 868 102,54 €

Recettes de fonctionnement : 1 064 223,38 €

Dépenses d'investissement : 581 518,10 €

Recettes d'investissement : 820 291,52 €

Crédits reportés en 2023 :

- ✓ Dépenses : 634 090 €
- ✓ Recettes : 282 608 €

**b) Principaux ratios**

- ✓ Dépenses réelles de fonctionnement / population : 607,49 €
- ✓ Produit des impositions directes/population : 61,99 €
- ✓ Recettes réelles de fonctionnement / population : 744,73 €
- ✓ Dépenses d'équipement brut / population : 396,51 €
- ✓ Encours de la dette / population : 151,00 €
- ✓ DGF / population : 14,98 €
- ✓ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 38,95 %
- ✓ Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 82,97 %
- ✓ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 53,24 %
- ✓ Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 20,28 %

**c) Etat de la dette**

La commune ne dispose plus au 31 décembre 2022 que d'un emprunt non soldé, dont la dernière échéance sera payée le 1<sup>er</sup> avril 2023.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 est de 7 661,64 €.

Fait à Magny-Vernois, le jeudi 23 mars 2023,  
Le Maire,  
Luc ORTEGA

